

*Déclaration du SE-Unsa de l'Oise à la  
CAPD du 25 janvier 2019*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD est réunie dans sa nouvelle composition à la suite des élections professionnelles de décembre 2018. Ces élections se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu. Nous avons déploré un **système de vote défaillant** la première journée et de nombreux dysfonctionnements informatiques tout au long de la semaine.

Malgré cela, la participation générale est en hausse, ce qui est un signal positif, une preuve de l'attachement de nos collègues à la représentation syndicale. Et parmi toutes les organisations syndicales, **le SE-UNSA enregistre la meilleure progression dans l'Oise** par rapport aux élections précédentes, **confortant ainsi sa place de N°2, tant au niveau départemental qu'au niveau national.**

Pour les élus que nous sommes, c'est la traduction de la confiance que les personnels nous accordent.

Pendant 4 ans, nous les représenterons afin de défendre au mieux leurs droits dans toutes les opérations de carrière traitées dans les CAPD.

Est-il besoin de réaffirmer ici **l'importance des CAP** ?

Elles se doivent d'être **proches des préoccupations des personnels et garantes d'une gestion transparente et équitable**. Nos collègues sont attachés au contrôle paritaire de la gestion de leur carrière et ils souhaitent que celui-ci perdure. Ils ont conscience que ces instances consultatives permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté.

**Les CAP sont ainsi d'incontournables instances de dialogue social**, qui traduisent le droit de participation des agents publics, défini à l'alinéa 8 du préambule de la Constitution, et dans l'article 9 du statut général de la Fonction Publique.

Or, nous sommes **très inquiets**, car le gouvernement a présenté un **scénario pour les futures CAP de 2022 : il s'agit de supprimer toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation et de réduire le suivi des promotions.**

Pour le SE-UNSA, qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail, ce projet ne doit pas rester en l'état. En effet, **définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut se traduire par une détérioration des droits des personnels.**

Les personnels, eux, se sentent de plus en plus contraints, non reconnus, déclassés, utilisés comme variable d'ajustement d'un gouvernement en quête d'économies budgétaires. Très récemment, le surcroît de travail demandé aux services des Impôts et de la Police a été pris en compte et rémunéré, tandis que **nos collègues de CP attendent encore la rémunération du surcroît de travail occasionné par les évaluations ! La question salariale en général, avec le gel du point d'indice et le retour du jour de carence reste une question prégnante et urgente pour notre profession.**

Si l'on se réfère aux chiffres de l'OCDE, qui comparait en 2016 le coût salarial par élève des enseignants du primaire, on peut se demander combien de temps encore la 2<sup>ème</sup> puissance économique de l'Europe va se situer derrière le Luxembourg, la Suisse, la Slovénie, l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, la Norvège, la Finlande, l'Espagne, le Danemark, l'Australie, le Portugal, les Pays-Bas, l'Irlande, les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Italie, l'Islande, la Grèce, Israël et la Pologne !

Le contexte des « *Gilets Jaunes* » et à présent des « *Stylos Rouges* » montre d'une part, qu'il est effectivement **urgent d'agir**, et d'autre part, combien la capacité à négocier et à construire le rapport de force, est indispensable dans notre société. **C'est dans le dialogue, l'écoute et la négociation que se trouvent les réponses aux griefs et au mal-être.** Les principes qui animent les élus SE-UNSA sont précisément le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence, et l'indispensable prise en compte de l'humain.

En conclusion, pour cette CAPD d'installation le SE-Unsa réaffirme son exigence de considération de nos collègues, car c'est à cette condition que pourra se mettre en place une réelle gestion de ressources humaines de proximité. Cette gestion doit se traduire par la reconnaissance de la carrière des personnels. Les accords PPCR poursuivent cet objectif. Les rendez-vous de carrière, en particulier, ont pour but enfin de reconnaître les enseignantes et enseignants comme des professionnels.

Le SE-Unsa n'était pas porteur des accélérations des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons, nous mettrons tout en œuvre pour que la reconnaissance professionnelle soit déconnectée de l'avancement. Cela passera par un dialogue social indispensable à la mise en place de critères transparents et équitables.

Pour l'avancement de grade, cette période de quatre ans à venir doit être aussi celle de l'augmentation du ratio de passage à la Hors Classe des professeurs des écoles pour parvenir aux 7% de nos collègues du second degré, ratio permettant ainsi à tous les collègues ayant une carrière complète d'accéder à la Hors Classe.

Le SE-Unsa veillera au respect des engagements ministériels, et à la prise en compte -dès maintenant- de la carrière complète de tous les collègues avec la reconnaissance de l'ancienneté générale totale des services (instituteurs, institutrices et professeur.e.s des écoles). Le SE-Unsa réaffirme son attachement aux perspectives d'évolution des collègues acteurs du grand chantier de l'Ecole Inclusive, enseignants spécialisés et accompagnants. Les départs en formation CAPPEI, l'accompagnement systématique des collègues spécialisés ou non, la valorisation du métier d'AESH sont autant d'objectifs à promouvoir pour répondre aux besoins croissants de la scolarisation des élèves en situation de handicap de notre département.

Merci de votre attention.

*SECTION SE-Unsa de l'OISE*

*RUE J.B. BAILLIERE - BP 20531 - 60005 BEAUVAIS CEDEX*

*Tél. 03 44 48 31 29 - Fax. 03 44 48 99 24*

---